



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 16 décembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 109 - 16.12.2016

En exercice.....26
Présents.....22
Votants.....25
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Vente du bâtiment W « Les Brises Marines » à Ars en Ré
Autorisation au Président

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
Le 16 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 12 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Gérard JUIN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Jean-Paul HERAUDEAU, M. Patrice RAFFARIN (donne pouvoir à M. Didier BOUYER).

Secrétaire de séance : M. Francis VILLEDIEU.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20161216-D2016109-DE
Reçu le 19/12/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 16 décembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 109 - 16.12.2016

En exercice.....26
Présents.....22
Votants.....25
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Vente du bâtiment W « Les Brises Marines » à Ars en Ré
Autorisation au Président

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 VII,

Vu la loi du 8 février 1995 modifiée par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 XVI,

Vu l'article L.3221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 décembre 2016,

Considérant le bien immobilier sis à 89 rue Thiers – Lieu-dit Les Brises Marines - Bâtiment w – 17590 ARS EN RÉ, propriété de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré par acte notarié publié à la Conservation des Hypothèques de la Rochelle le 10 avril 2013, volume 2013P numéro 2755 ;

Considérant que l'immeuble appartient au domaine privé intercommunal et qu'il ne peut être affecté à un service public ;

Considérant qu'il s'agit d'un immeuble situé un terrain de 584 m² à détacher de la parcelle AC 1598, constitué de trois niveaux représentant une superficie de 510 m² ;

Considérant les diagnostics relatifs d'une part, à la présence de termites dans le bâtiment établi le 18 juillet 2016, d'autre part à la performance énergétique établi le 18 juillet 2016 ;

Considérant que la réglementation applicable en matière de cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une Communauté de communes comprenant au moins une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à une délibération portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

Considérant que l'avis de l'autorité compétente de l'Etat du 11 avril 2016 a estimé la valeur vénale dudit bien à 375 000€ ;

Considérant qu'une offre d'achat est parvenue à la Communauté de communes pour un montant de 550 000 € net vendeur ;

Considérant que la cession de l'immeuble par acte notarié devra intervenir, sous réserve de réalisation des conditions suspensives, au plus tard le 15 septembre 2017 ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20161216-D2016109-DE
Reçu le 19/12/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 16 décembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 109 - 16.12.2016

En exercice.....26

Présents.....22

Votants.....25

Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Vente du bâtiment W « Les Brises Marines » à Ars en Ré
Autorisation au Président

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (vote contre de M. Léon GENDRE et Mme Isabelle Masion-Tivenin) :

- de céder la propriété immobilière sise 89 rue Thiers – Bâtiment w – Les Brises Marines – 17590 ARS EN RÉ cadastré AC1598 moyennant 550 000 € dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte administratif et/ou notarié ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Affichée le : **19 décembre 2016**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20161216-D2016109-DE

Reçu le 19/12/2016